

EXPERT'IZY



Termes de référence

Objet : Expert pour le renforcement du Système de Contrôle Qualité (SQC), la standardisation de la traçabilité de la filière vanille

Structure bénéficiaire : Fédération des Sociétés Coopératives Productrices de Vanille de la région SAVA

Mission : Renforcement du système de contrôle qualité, de la traçabilité et de la diversification des produits agricoles



Table des matières

1. Le projet TADY	2
2. Présentation de la structure bénéficiaire.....	3
3. Objectifs de la mission	3
4. Résultats attendus	4
5. Méthodologie.....	4
6. Logistique et ressources nécessaires	5
7. Livrables	5
8. Profil de l'expert.....	6

1. Le projet TADY

Le projet **Tantsoroka ho An'ny Diaspora (TADY)** vise à appuyer la mise en œuvre d'une partie du plan d'action de la LPNED. Le projet est basé sur un accord tripartite entre l'Agence Française de Développement, Expertise France et le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) et sur une modalité de délégation de fonds de l'AFD à EF. Ce projet, d'un montant de 7 000 000 EUR, a une durée de mise en œuvre de 4 ans. En tant que bénéficiaire de contrats de subvention signés avec le chef de file (EF), l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et l'Institut pour la Recherche sur le Développement (IRD) participent à la mise en œuvre du projet.

L'objectif général du projet est de créer les conditions favorables à la mobilisation de la diaspora pour le développement socio-économique de Madagascar. Il s'articule autour de trois composantes :

- **Composante 1 - Volet assistance technique** visant à contribuer au renforcement des capacités des acteurs institutionnels afin de piloter et rendre compte de la mise en œuvre de la LPNED.
L'objectif de cette composante est d'accompagner le MAE dans le pilotage stratégique et opérationnel du déploiement de la LPNED. Les capacités du personnel de la DDIAQM ainsi que du réseau consulaire seront renforcées notamment sur les aspects de suivi-évaluation, communication et l'élaboration d'une offre de services pour la diaspora malagasy.
- **Composante 2 - Volet développement local** visant à valoriser le capital social, économique et culturel de la diaspora malagasy
L'objectif de cette composante est de constituer et pérenniser des mécanismes favorisant la mobilisation de la diaspora malagasy pour le développement social, économique et culturel du pays. L'appui au secteur associatif sera concrétisé via une facilité de co-financement de projets de développement local. La mobilisation du capital humain de la diaspora se fera par le biais de deux dispositifs complémentaires (volontariat et expertise).
- **Composante 3 - volet recherche et capitalisation** visant à mettre en place un dispositif de développement des connaissances.
L'objectif de ce dispositif sera de documenter les décisions opérationnelles du projet ; alimenter le pilotage de la LPNED ainsi que le dialogue des politiques publiques sur les enjeux Migrations, Diaspora, Développement.

De manière transversale, le projet soutiendra et valorisera l'engagement des femmes de la diaspora et cherchera à agir sur les inégalités de genre à travers les trois composantes du projet.

Le dispositif Expert'Izy

Dans le cadre de la **Composante 2, Résultat 2.3. du projet TADY**, le dispositif **Expert'Izy** vise à promouvoir, au travers de missions d'expertise, le transfert des compétences et des savoir-faire, ainsi que le renforcement des capacités des ressources humaines au sein des structures bénéficiaires, en s'appuyant sur la solidarité et l'engagement citoyen de la diaspora malagasy vers Madagascar.

La mobilisation des compétences de l'expertise hautement qualifiée de la diaspora désigne un processus par lequel des talents et experts¹ disponibles et mobilisables, établis à l'étranger et justifiant d'une expérience confirmée et d'une formation de référence, sont impliqués dans le développement économique, social et institutionnel de leur pays d'origine. Cette approche repose sur l'idée que la diaspora constitue une ressource stratégique en raison de son savoir-faire, de son expérience internationale et de ses réseaux, pouvant ainsi jouer un rôle important en tant qu'acteur du développement et bien au-delà des simples transferts financiers.

2. Présentation de la structure bénéficiaire

La filière vanille à Madagascar, particulièrement dans son berceau historique de la région SAVA, fait face à des enjeux critiques de perte de maîtrise de la qualité locale, de baisse des cours mondiaux et de vulnérabilité économique des ménages agricoles face au changement climatique.

La Fédération des Sociétés Coopératives Productrices de Vanille de la région SAVA, qui est constituée d'environ 100 coopératives de base regroupées en 7 unions de coopératives, fédère environ 2 500 producteurs. Elle s'est engagée dans une trajectoire de transition durable via la mise en place d'un Système de Contrôle Qualité (SCQ) strict, l'introduction de technologies de traçabilité digitale "Zéro Défaut", et la promotion d'un Système Participatif de Garantie (SPG).

Pour sécuriser ces acquis, la Fédération souhaite standardiser des protocoles rigoureux de qualité et de traçabilité, obligatoires et applicables à l'ensemble des coopératives membres et de leurs producteurs à la base. En parallèle, pour renforcer la résilience financière des ménages face aux fluctuations du marché de la vanille, la Fédération initie une stratégie sectorielle de diversification culturale basée sur la richesse ethnobotanique de la région SAVA.

3. Objectifs de la mission

Objectif général

A travers le dispositif Expert'Izy, la Fédération fait appel à l'expertise de la diaspora Malagasy pour renforcer le socle technique et scientifique indispensable à son organisation.

De manière générale, cette mission vise à sécuriser la chaîne de valeur de la vanille par l'établissement de protocoles de qualité et de traçabilité applicables à toutes les coopératives, et concevoir le cadre opérationnel de la diversification agricole.

Objectif spécifique

De manière spécifique, l'expert contribuera à :

- Renforcer les compétences des responsables de la Fédération, des coopératives membres et des animateurs techniques en matière de gestion de la qualité et de traçabilité des produits agricoles ;
- Accompagner l'amélioration ou l'harmonisation des procédures de contrôle qualité et des outils de suivi utilisés par la Fédération ;
- Transmettre des méthodes et bonnes pratiques favorisant la conformité des produits aux exigences des marchés nationaux et internationaux ;

¹ L'emploi du genre masculin dans ces termes de référence n'affecte en aucun cas l'inclusivité de l'annonce ; il est uniquement adopté pour en faciliter la lecture.

- Renforcer les capacités des bénéficiaires en matière de valorisation des ressources agricoles locales, notamment à travers des techniques simples de transformation artisanale et de diversification des produits à valeur ajoutée ;
- Accompagner les équipes dans l'identification des opportunités de développement de nouvelles filières de valorisation compatibles avec les ressources disponibles et les capacités de la Fédération ;
- Formuler des recommandations techniques et organisationnelles permettant de pérenniser les acquis de la mission et de soutenir les futurs projets de développement de la Fédération.

4. Résultats attendus

À l'issue de la mission, les résultats suivants sont attendus :

- Un diagnostic sur les flux d'informations, des blocages de coordination locale et des processus de traçabilité des unions sur les 4 districts de la SAVA ;
- La mise en place d'outils de contrôle qualité/traçabilité : un recueil complet de protocoles techniques, de règles de contrôle de conformité et de suivi phytosanitaire stricts, validé pour un déploiement obligatoire au niveau de toutes les coopératives membres ;
- Une maîtrise par les bénéficiaires des principes de base relatifs à la diversification des produits agricoles et à la valorisation des ressources végétales locales, dans le respect des exigences de qualité, d'hygiène et de sécurité ;
- La constitution d'un noyau de formateurs relais au sein de la Fédération composés des cadres de la Direction Exécutive, les administrateurs et les Présidents de coopératives de base maîtrisant rigoureusement les nouveaux protocoles de traçabilité ainsi que les compétences pratiques de diversification agricole ;
- Une feuille de route comportant des recommandations techniques et organisationnelles est élaborée afin d'accompagner la Fédération dans la poursuite de ses actions de professionnalisation et de développement de nouvelles chaînes de valeur.

5. Méthodologie

Calendrier estimatif

L'expert effectuera une mission de **3 semaines au mois d'octobre dans la Région SAVA**, Madagascar. Des déplacements seront organisés auprès des communes suivantes :

- District de Sambava : CU Sambava (Siège de la Fédération), CR Farahalana et CR Ambodiampana ;
- District d'Antalaha : CU Antalaha et CR Ambohitralanana ;
- District d'Andapa : CU Andapa et CR Ambalamanasy II ;
- District de Vohémar : CR Antsirabe-Nord et CR Belambo (Magasin de stockage pilote du réseau).

Le nombre de jours réel et le calendrier final seront fixés dans le cadre d'un plan de travail élaboré entre l'expert et la structure bénéficiaire. Ce plan de travail sera élaboré en amont de la mission et permettra de préciser les différentes étapes, méthodologie et modalités d'intervention de l'expert.

Activités prévues

La mission privilégiera une approche participative basée sur le transfert de compétences, les démonstrations pratiques, les échanges d'expériences et l'accompagnement des équipes dans la résolution de problématiques concrètes rencontrées par les coopératives.

Les principales activités de la mission comprendront notamment :

- Réaliser des réunions de cadrage avec la Direction de la Fédération afin de préciser les attentes, les priorités et les modalités d'intervention ;
- Analyser les pratiques existantes en matière de contrôle qualité, de traçabilité et d'organisation des coopératives ;
- Animer des sessions de formation destinées aux responsables de la Fédération, aux présidents des coopératives et aux animateurs techniques ;
- Accompagner les bénéficiaires dans l'amélioration ou l'adaptation des procédures, outils et méthodes de suivi de la qualité ;
- Partager des bonnes pratiques internationales en matière de gestion de la qualité, de traçabilité et de valorisation des produits agricoles ;
- Conduire des ateliers pratiques sur les opportunités de diversification des produits agricoles et de transformation artisanale des ressources végétales locales ;
- Accompagner les bénéficiaires dans l'identification de pistes de développement de produits à valeur ajoutée adaptées au contexte de la région SAVA ;
- Elaborer, avec les équipes de la Fédération, une feuille de route comprenant des recommandations pour la poursuite des actions engagées après la mission ;
- Organiser une séance de restitution et de capitalisation afin de présenter les principaux acquis, les recommandations et les perspectives de mise en œuvre.

6. Logistique et ressources nécessaires

Suivant un contrat signé entre l'expert et Expertise France, le projet prendra en charge:

- Le billet d'avion aller-retour depuis le lieu de résidence;
- Les honoraires de l'expert d'un montant de 350 Euros/jour ;
- Les assurances médicales et de responsabilité civile.

Les ressources à la charge de la structure bénéficiaire :

- Une équipe référente disponible pendant toute la durée de la mission ;
- Un bureau équipé à la disposition de l'expert ;
- Les ressources techniques nécessaires pour le bon déroulement de la mission ;
- Les déplacements entre les différents districts ciblés par la mission.

7. Livrables

Les livrables suivants sont attendus suite à la mission de formation :

- Les outils et supports de formation développés durant la mission ;
- Un rapport de mission sur terrain, 7 jours après la fin de la mission, soumis à Expertise France ;
- Un rapport de mission conjoint, par l'expert et la structure d'accueil bénéficiaire, soumis à la DDIAQM et Expertise France dans un délai de 14 jours.

8. Profil de l'expert

Dans le cadre de ce projet, une attention particulière sera portée aux candidatures d'experts issus de la diaspora Malagasy², ayant un lien fort avec le pays ou démontrant un vif intérêt à renouer avec son pays d'origine, Madagascar.

Le profil recherché devra présenter des compétences et expériences suivantes :

- Formation académique : Master ou Doctorat en Sciences Agronomiques, Biologie végétale, Botanique, Ethnobotanique, Agroalimentaire, Chimie des substances naturelles, Management de la qualité, Agroéconomie ou dans tout autre domaine pertinent ;
- Au moins cinq (5) années d'expérience professionnelle dans l'un ou plusieurs des domaines précités ;
- Une expérience confirmée dans la mise en place de systèmes de management de la qualité (SQC, HACCP, traçabilité agricole) ;
- Une bonne connaissance des exigences relatives à la qualité, à la traçabilité, aux bonnes pratiques agricoles et, idéalement, des normes applicables aux produits destinés aux marchés nationaux et internationaux ;
- Une expérience solide dans la structuration de filières de valorisation des ressources végétales ;
- Une capacité à adapter ses approches aux réalités du terrain et à proposer des solutions pratiques, adaptées aux ressources et aux capacités de la Fédération ;
- Aptitudes en animation, communication et facilitation d'ateliers participatifs, notamment pour accompagner la Fédération dans le renforcement de sa coordination interne et la structuration de son réseau coopératif ;
- Langue : Malagasy et français avec un ancrage local reconnu permettant de faciliter la communication et les échanges auprès des membres-coopérateurs (les producteurs locaux).

Les candidatures féminines sont encouragées.

Toutes les candidatures doivent inclure un CV détaillé, l'outil n°2 annexé à ces TDR et une lettre de motivation incluant une proposition d'orientations sur la diversification agricole pour la région ciblée.

Ces documents sont à envoyer en réponse à cet appel à candidatures ou par courrier électronique à tady@expertisefrance.fr **le 24 juillet au plus tard.**

Les questions et demandes de clarification par rapport aux TdR et au processus de sélection peuvent être envoyées jusqu'au 17 juillet 2026 à tady@expertisefrance.fr et tady@diplomatie.gov.mg.

Note administrative : Un contrat de prestation de service sera signé entre l'expert retenu et Expertise France en tant que gestionnaire de fonds du projet TADY. L'expert retenu devra donc avoir une existence juridique dans son pays de résidence ou être porté par une structure disposant d'un statut légal.

² Dans le cadre de la Lettre de Politique Nationale pour L'engagement de la Diaspora (LPNED), la diaspora malagasy est définie comme toutes les personnes ayant la nationalité malagasy et les descendants de Malagasy qui résident à l'étranger. La diaspora malagasy est composée des Malagasy Am-pielezana, ce qui se traduit en français comme « Malagasy à l'étranger ».